

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **15 janvier 2024**, à 19 h 30 à l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale à L'Avenir.

Monsieur le maire François Fréchette préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1 Pierre Lavallée	Siège No 4 Marie-Pier Therrien
Siège No 2 Céline Couture	Siège No 5 Julien Paradis
Siège No 3 Michel Lalonde	Siège No 6 Alcide Boisvert

Est également présente  
Suzie Lemire, directrice générale — greffière-trésorière.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire François Fréchette constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

**R 2024-01-001**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Céline Couture, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé en reportant les points suivants à une séance ultérieure : *21. Adjudication contrat – Achat tracteur neuf* et *22. Financement – Tracteur neuf*.



**ORDRE DU JOUR**  
**Séance du 15 JANVIER 2024**

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal - séance du 4 décembre 2023
- 4 Adoption du procès-verbal - séance extraordinaire - 11 décembre 2023
- 5 Adoption du procès-verbal - séance extraordinaire - Budget 2024 - 11 décembre 2023
- 6 Adoption du procès-verbal - séance extraordinaire - 19 décembre 2023

**Conseil**

**Administration**

- 7 Adoption des comptes à payer - Janvier 2024
- 8 Liste incompressibles 2024
- 9 Dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ pour un total de plus de 25 000 \$
- 10 Dépôt du rapport 2023 concernant l'application du règlement 733-19 concernant la gestion contractuelle
- 11 Indexation droits d'imposition carrières/sablières 2024
- 12 Adoption règl. 782-23 - Modifiant règl. 636-10 - CCU
- 13 Avis de motion règl. 784-24 - Tarification camp de jour
- 14 Offre de services - Planification stratégique

- 15 Code Ducharme - renouvellement service mise à jour
- 16 SPAD - Versement pour contrôle animalier de janvier à juin 2024
- 17 ADMQ - Renouvellement cotisation 2024
- 18 Cotisation annuelle - Centre-du-Québec Sans fil
- 19 Journées de la persévérance scolaire 2024

#### **Sécurité**

- 20 Vente Unité d'urgence

#### **Voirie**

- 21 ~~Adjudication contrat – Achat tracteur neuf~~ **REPORTÉ**
- 22 ~~Financement – Tracteur neuf~~ **REPORTÉ**
- 23 Déneigement - 4e chauffeur

#### **Hygiène du milieu**

- 24 OMH - Budget révisé 2023 et budget 2024
- 25 Adoption budget RGMR 2024

#### **Urbanisme et zonage**

#### **Loisirs et culture**

- 26 Appel de candidatures - Camp de jour 2024
- 27 Demande d'aide financière - ARLPHCQ

#### **Général**

#### **Varia :**

- 28 **Correspondance**
- 29 **Période de questions**
- 30 **Levée de l'assemblée**

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2024-01-002**

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2023**

Il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023, tel que présenté et rédigé.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2024-01-003**

### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE – 11 DÉCEMBRE 2023**

Il est proposé par le conseiller Julien Paradis, appuyé par le conseiller Alcide Boisvert et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire concernant la taxation 2024 du 11 décembre 2023, tel que présenté et rédigé.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2024-01-004

**5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE – BUDGET 2024 – 11 DÉCEMBRE 2023**

Il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire – Budget 2024 du 11 décembre 2023, tel que présenté et rédigé.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2024-01-005

**6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE – 19 DÉCEMBRE 2023**

Il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2023, tel que présenté et rédigé.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**CONSEIL**

**ADMINISTRATION**

R 2024-01-006

**7. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – JANVIER 2024**

Il est proposé par le conseiller Julien Paradis, appuyé par la conseillère Céline Couture et résolu d'approuver les comptes à payer du mois de janvier 2024, tels que présentés.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2024-01-007

**8. Liste des incompressibles 2024**

**ATTENDU QUE** des dépenses sont à payer tout au long de l'année, pour différentes factures, versements ou contributions financières dont le fournisseur, la périodicité ou la date de paiement ainsi que le montant à payer sont déjà connus en début d'année ;

Fournisseurs	JANVIER	FÉVRIER	MARS
Marylène Sauvé	50.00 \$	50.00 \$	50.00 \$
École L'Avenir (déc.)			833.33 \$
Francois Fréchette	50.00 \$	50.00 \$	50.00 \$
Curtis Cross	50.00 \$	50.00 \$	50.00 \$
SIUCQ	1 811.25 \$		
Suzie Lemire	50.00 \$	50.00 \$	50.00 \$
Cercle des fermières	6 000.00 \$		
RGMR	11 585.42 \$	11 585.42 \$	11 585.42 \$
MRC Drummond	20 925.53 \$	9 643.66 \$	9 643.66 \$
Fabrique	7 665.00 \$		
Bibliothèque			5 456.67 \$
Grenco	136.42 \$	136.42 \$	136.42 \$
RBC Crédit -bail	2 253.34 \$	2 253.34 \$	2 253.34 \$
RBC Billet Municipaux			

CEPS	300.00 \$		
<b>TOTAL</b>	<b>50 876.96 \$</b>	<b>23 818.84 \$</b>	<b>30 108.84 \$</b>

Fournisseurs	AVRIL	MAI	JUIN
Marylène Sauvé	50.00 \$	50.00 \$	50.00 \$
École L'Avenir (déc.)		833.33 \$	
Francois Fréchette	50.00 \$	50.00 \$	50.00 \$
Curtis Cross	50.00 \$	50.00 \$	50.00 \$
SIUCQ			
Suzie Lemire	50.00 \$	50.00 \$	50.00 \$
Cercle des fermières			
RGMR	11 585.42 \$	11 585.42 \$	11 585.42 \$
MRC Drummond	9 643.66 \$	9 643.66 \$	9 643.66 \$
Fabrique		7 665.00 \$	
Bibliothèque			5 456.67 \$
Greco	136.42 \$	136.42 \$	136.42 \$
RBC Crédit -bail	2 253.34 \$	2 253.34 \$	2 253.34 \$
RBC Billet Municipaux		1 999.20 \$	
CEPS			
<b>TOTAL</b>	<b>23 818.84 \$</b>	<b>34 316.37 \$</b>	<b>29 275.51 \$</b>

Fournisseurs	JUILLET	AOUT	SEPT
Marylène Sauvé	50.00 \$	50.00 \$	50.00 \$
École L'Avenir (déc.)			
Francois Fréchette	50.00 \$	50.00 \$	50.00 \$
Curtis Cross	50.00 \$	50.00 \$	50.00 \$
SIUCQ			
Suzie Lemire	50.00 \$	50.00 \$	50.00 \$
Cercle des fermières			
RGMR	11 585.42 \$	11 585.42 \$	11 585.42 \$
MRC Drummond	9 643.66 \$	9 643.66 \$	9 643.66 \$
Fabrique			7 665.00 \$
Bibliothèque			5 456.67 \$
Greco	136.42 \$	136.42 \$	136.42 \$
RBC Crédit -bail	2 253.34 \$	2 253.34 \$	2 253.34 \$
RBC Billet Municipaux		20 799.20 \$	
CEPS			
<b>TOTAL</b>	<b>23 818.84 \$</b>	<b>44 618.04 \$</b>	<b>36 940.51 \$</b>

Fournisseurs	OCT	NOV	DÉC
Marylène Sauvé	50.00 \$	50.00 \$	50.00 \$
École L'Avenir (déc.)			
Francois Fréchette	50.00 \$	50.00 \$	50.00 \$
Curtis Cross	50.00 \$	50.00 \$	50.00 \$
SIUCQ			
Suzie Lemire	50.00 \$	50.00 \$	50.00 \$
Cercle des fermières			
RGMR	11 585.42 \$	11 585.40 \$	11 585.40 \$
MRC Drummond	9 643.66 \$	9 643.66 \$	
Fabrique			
Bibliothèque			
Greco	136.42 \$	136.42 \$	136.42 \$

RBC Crédit -bail	2 253.34 \$	2 253.34 \$	2 253.34 \$
RBC Billet Municipaux			
CEPS			
<b>TOTAL</b>	<b>23 818.84 \$</b>	<b>23 818.82 \$</b>	<b>14 175.16 \$</b>

<b>Total annuel</b>	
Marylène Sauvé	600.00 \$
École L'Avenir (déc.)	1 666.66 \$
Francois Fréchette	600.00 \$
Curtis Cross	600.00 \$
SIUCQ	1 811.25 \$
Suzie Lemire	600.00 \$
Cercle des fermières	6 000.00 \$
RGMR	139 025.00 \$
MRC Drummond	117 362.13 \$
Fabrique	22 995.00 \$
Bibliothèque	16 370.01 \$
Grenco	1 637.04 \$
RBC Crédit -bail	27 040.08 \$
RBC Billet Municipaux	22 798.40 \$
CEPS	300.00 \$
<b>TOTAL</b>	<b>359 405.57 \$</b>

**ATTENDU QUE** ces sommes sont décrites dans le tableau ci-bas :

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien et résolu d'autoriser la directrice générale, Madame Suzie Lemire, à effectuer le paiement des dépenses décrites au tableau ci-haut pour l'année 2024, sur présentation de pièces justificatives.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**9. DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000 \$ POUR UN TOTAL DE PLUS DE 25 000 \$**

La directrice générale, Mme Suzie Lemire, dépose au présent conseil la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ pour un total de plus de 25 000 \$ pour 2023. Cette liste sera publiée sur le site web de la municipalité.

**10. DÉPÔT DU RAPPORT 2023 CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 733-19 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE**

La directrice générale, Mme Suzie Lemire, dépose au présent conseil le rapport 2023 concernant l'application du règlement 733-19 concernant la gestion contractuelle. Ce rapport sera publié sur le site web de la municipalité.

R 2024-01-008

**11. INDEXATION DROITS D'IMPOSITION CARRIÈRES/SABLIÈRES 2024**

**ATTENDU QUE** l'article 7 du règlement numéro 623-08, relatif à la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, prévoit que le montant du droit payable par tonne métrique sera indexé annuellement ;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec publie cette indexation via la Gazette officielle du Québec ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Alcide Boisvert et résolu que pour l'année 2024, le droit payable par tonne métrique pour toutes substances assujetties en vertu du règlement numéro 623-08 soit fixé à 0.68 \$ par tonne métrique, conformément à la publication de l'avis d'indexation du gouvernement du Québec dans la Gazette officielle du Québec du 3 juin 2023.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2024-01-009

**12. ADOPTION RÈGL. 782-23 – MODIFIANT RÈGL. 636-10 - CCU**

**ATTENDU** le règlement 636-10 concernant le comité consultatif en urbanisme et leurs pouvoirs ;

**ATTENDU QUE** le conseil souhaite modifier le montant d'allocation versé aux membres du comité par présence ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion et présentation du présent règlement a été donné à une séance de ce conseil tenue le 4 décembre 2023;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Marie-Pier Therrien, appuyé par la conseillère Céline Couture et résolu unanimement qu'un règlement portant le numéro 782-23 – Modifiant le règlement du comité consultatif en urbanisme et leurs pouvoirs numéro 636-10 est adopté et qu'il est statué et décrété par ce même règlement ce qui suit :

<b>ARTICLE 1</b>
------------------

Le deuxième alinéa de l'article 15 est remplacé par :

Une allocation de 25.00 \$ par présence sera allouée. Cette allocation est non applicable aux membres du conseil municipal siégeant au comité.

<b>ARTICLE 2    ENTRÉE EN VIGUEUR</b>
---------------------------------------

Le présent règlement entrera en force et en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers présents.

**13. AVIS DE MOTION RÈGL. 784-24 – TARIFICATION CAMP DE JOUR**

**AVIS DE MOTION** et présentation du projet de règlement est par les présentes donné par la conseillère Céline Couture que sera présenté pour adoption, le projet de règlement 784-24 relatif à la tarification pour le service de camp de jour :

## RÈGLEMENT NUMÉRO 784-24

### RELATIF A LA TARIFICATION POUR LE SERVICE DE CAMP DE JOUR

**ATTENDU QUE** la Municipalité de L’Avenir organise un camp de jour pour les jeunes de son territoire et des municipalités voisines;

**ATTENDU QUE**, selon les articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., F-2.1), une municipalité peut, par règlement, imposer un tarif pour financer les services qu’elle offre;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de L’Avenir souhaite également se prévaloir de l’article 962.1 du *Code municipal* qui permet à toute municipalité de prescrire par règlement le montant des frais d’administration qu’elle exigera et qui seront réclamés au tireur de tout chèque ou d’ordre de paiement remis à la municipalité et que le paiement en est refusé par le tiré;

**ATTENDU QUE** ce règlement a pour objet de déterminer la tarification applicable pour le camp de jour et le service de garde organisés par la Municipalité de L’Avenir qui se tiendra durant la saison estivale 2024;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de L’Avenir donnera priorité aux jeunes résidents sur son territoire.

**ATTENDU QU’**un avis de motion et présentation du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 15 janvier 2024, par la conseillère Céline Couture ;

**EN CONSEQUENCE**, il est proposé par, appuyé par et résolu unanimement qu’un règlement portant le numéro 784-24 soit adopté et qu’il est statué et décrété par ce même règlement ce qui suit :

#### ARTICLE 1 - GÉNÉRALITÉ

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

#### ARTICLE 2 – DURÉE ET HORAIRE

Les tarifs énumérés ci-après s’appliquent pour le camp de jour et le service de garde, pour les enfants âgés de 4 à 12 ans, qui se tiendront durant huit (8) semaines, soit du 25 juin 2024 au 16 août 2024.

L’horaire du camp de jour et du service de garde est le suivant :

7 h 30 à 9 h 00	Service de garde
9 h 00 à 16 h 00	Camp de jour
16 h00 à 17 h 30	Service de garde

#### ARTICLE 3 – TARIFICATION

Pour un enfant **résident ou qui fréquente l’école L’Avenir** qui est inscrit à temps complet au camp de jour, soit cinq (5) jours par semaine pour huit (8)

semaines, peu importe le nombre de jours de présence au camp, les frais d'inscription sont les suivants :

Camp de jour seulement	490.00 \$
Camp de jour avec service de garde le matin	610.00 \$
Camp de jour avec service de garde le soir	610.00 \$
Camp de jour avec service de garde matin et soir	710.00 \$

Pour le 2<sup>e</sup> enfant et les suivants d'une même famille résidants à la même adresse, la tarification est la suivante :

Camp de jour seulement	420.00 \$
Camp de jour avec service de garde le matin	540.00 \$
Camp de jour avec service de garde le soir	540.00 \$
Camp de jour avec service de garde matin et soir	640.00 \$

Pour un enfant **non-résident et qui ne fréquente pas l'école L'Avenir** une surcharge de 125.00 \$ s'ajoute au tarif résident.

Pour un enfant **résident ou qui fréquente l'école L'Avenir** qui est inscrit à temps partiel au camp de jour les frais d'inscription sont les suivants pour chaque enfant :

<b>Camp de jour à temps partiel</b>	
4 semaines (demi-camp) :	
4 semaines de camp de jour seulement	285.00 \$
4 semaines de camp de jour avec service de garde le matin <b>ou</b> le soir	350.00 \$
4 semaines de camp de jour avec service de garde le matin <b>et</b> le soir	405.00 \$
À la semaine :	
1 semaine de camp de jour seulement	100.00 \$
1 semaine de camp de jour avec service de garde le matin <b>ou</b> le soir	125.00 \$
1 semaine de camp de jour avec service de garde le matin <b>et</b> le soir	140.00 \$
À la journée	
1 journée de camp de jour seulement	30.00 \$



1 journée de camp de jour avec service de garde le matin <b>ou</b> le soir	35.00 \$
1 journée de camp de jour avec service de garde le matin <b>et</b> le soir	40.00 \$

Le camp de jour à temps partiel est offert seulement aux enfants résidents ou qui fréquentent l'école L'Avenir.

#### **ARTICLE 4 – SERVICE DE GARDE**

Le service de garde est comptabilisé par période soit le matin de 7 h 30 à 9 h00 et la fin de journée de 16 h 00 à 17 h 30 comptant chacune pour une période.

Après 16h00, le parent dont l'enfant n'est pas inscrit au service de garde devra payer des frais de retard de 10 \$ par enfant.

Pour un enfant qui est inscrit au service de garde, après 17h35 le parent devra payer des frais de 5 \$ pour chaque tranche de 10 minutes et ce, par enfant.

Les périodes d'utilisation du service de garde doivent être mentionnées lors de l'inscription.

#### **ARTICLE 5 – VERSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION**

Le total des frais d'inscription sont payables en entier ou en deux versements par chèques postdatés remis lors de l'inscription pour les enfants inscrits à temps complet :

- Le premier versement, représentant 50 % des frais étant dû le 21 mai 2024;
- Le deuxième versement, représentant 50 % des frais étant dû le 20 juin 2024;

Pour les enfants inscrits à temps partiel (4 semaines, à la semaine ou à la journée), les frais sont payables à 100 % le 21 mai 2024.

#### **ARTICLE 6 – ANNULATION D'INSCRIPTION**

Si un parent avise, par écrit, qu'il souhaite annuler l'inscription de l'enfant avant le début du camp de jour, le remboursement des frais payés sera fait à 80 %.

Dans la situation actuelle, aucun remboursement ne serait fait en cas d'annulation après le début du camp de jour.

#### **ARTICLE 7 - AJOUT D'INSCRIPTION**

Si un parent souhaite inscrire son enfant après le début du camp de jour, la fiche d'inscription ainsi que la fiche médicale doivent être complétées et reçues à la Municipalité, accompagnées des frais d'inscription, au plus tard le vendredi précédant la semaine durant laquelle le parent souhaite ajouter l'enfant.

La Municipalité se réserve le droit de refuser l'ajout d'inscription.

**ARTICLE 8 - TAUX D'INTÉRÊT**

Lorsque le versement n'est pas effectué aux dates prévues au présent règlement, le versement dû porte intérêt au taux de 10 % par an.

**ARTICLE 9 - CHÈQUE SANS PROVISION**

Lorsqu'un chèque fourni à la Municipalité est sans provision, des frais d'administration de 50 \$ sont imposés.

**ARTICLE 10 - ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**R 2024-01-010**

**14. OFFRE DE SERVICES – PLANIFICATION STRATÉGIQUE**

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite réaliser un exercice de planification stratégique ;

**ATTENDU** les demandes d'offres de services à cet effet ;

**ATTENDU** l'offre retenue de ABna Services conseils au montant de 6 000 \$ plus les frais de déplacement ;

**ATTENDU QUE** l'offre de services comprend l'introduction à l'approche stratégique, le diagnostic stratégique, le choix stratégique ainsi que le déploiement stratégique et l'adoption de la planification stratégique ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu d'accepter l'offre de services de ABna Services conseils au montant de 6 000 \$ plus les frais de déplacement pour la réalisation d'un exercice de planification stratégique.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2024-01-011**

**15. CODE DUCHARME – RENOUVELLEMENT SERVICE MISE À JOUR**

**ATTENDU QUE** le service de mise à jour des différents recueils de lois est à renouveler pour 2024 ;

**ATTENDU QUE** Le Code Ducharme offre le renouvellement au montant de 384.80 plus taxes pour 2024 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alcide Boisvert, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu d'accepter l'offre de renouvellement du service de mise à jour du Code Ducharme au montant de 384.80 \$ plus taxes pour 2024.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2024-01-012

**16. SPAD – VERSEMENT POUR CONTRÔLE ANIMALIER DE JANVIER À JUIN 2024**

**ATTENDU** l'entente conclue avec la Société protectrice des animaux de Drummond (SPAD) pour l'application du règlement municipal concernant la garde des animaux ;

**ATTENDU QUE** les frais reliés à cette entente son payable chaque année en deux versements ;

**ATTENDU** la facture #2409 reçue de la SPAD pour le 1<sup>er</sup> versement de 2024 pour le contrôle animalier au montant de 2 465.77 \$ plus taxes représentant un montant de 3.51 \$ par habitant ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Marie-Pier Therrien, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu d'autoriser le paiement de la facture #2409 de la SPAD pour le premier versement dans le cadre de l'entente pour le contrôle animalier 2024.

**Il est aussi résolu** d'autoriser le second versement prévu pour juin 2024.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2024-01-013

**17. ADMQ – RENOUELEMENT COTISATION 2024**

**ATTENDU QUE** la cotisation 2024 à l'ADMQ (Association des Directeurs municipaux du Québec) est à renouveler au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une somme de 495 \$ plus taxes ;

**ATTENDU QU'**il y lieu d'adhérer à l'assurance cautionnement et responsabilité professionnelle au montant de 485 \$ pour le poste de directrice générale ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alcide Boisvert, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de renouveler la cotisation 2024 ainsi que l'assurance cautionnement de l'ADMQ pour le poste de la directrice générale, au montant total de 980 \$ plus taxes applicables.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2024-01-014

**18. COTISATION ANNUELLE – CENTRE-DU-QUÉBEC SANS FIL**

**ATTENDU QUE** la cotisation du Centre-du-Québec sans fil pour les points d'accès de l'église, parc, centre des loisirs et bibliothèque est à renouveler ;

**ATTENDU** la cotisation 2024 au montant de 460 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Marie-Pier Therrien, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de renouveler la cotisation du Centre-du-Québec sans fil pour 2024 au montant de 460 \$.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2024-01-015

**19. JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2024**

**ATTENDU QUE** l'éducation est un pilier fondamental du développement individuel et collectif de la société ;

**ATTENDU QUE** la persévérance scolaire est un enjeu majeur pour garantir l'égalité des chances et favoriser la réussite éducative ;

**ATTENDU QUE** la sensibilisation à la persévérance scolaire contribue à renforcer la responsabilité collective envers l'éducation et à encourager l'engagement citoyen ;

**ATTENDU QUE** tous les acteurs de la communauté peuvent agir sur la persévérance scolaire afin de favoriser la réussite éducative au Centre-du-Québec ;

**ATTENDU QUE** la réussite éducative contribue non seulement au bien-être des individus, mais également à la prospérité de la communauté et à son développement économique ;

**ATTENDU QUE** d'alimenter leurs aspirations professionnelles en leur faisant découvrir nos milieux contribue à donner du sens à leur parcours scolaire ;

**ATTENDU QUE** la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique ;

**ATTENDU QUE** la mobilisation de la collectivité en faveur de la persévérance scolaire s'inscrit dans une perspective de développement durable, en investissant dans le capital humain de la communauté ;

**ATTENDU QUE** la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

**ATTENDU QUE** dans le cadre des éditions centricoises des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et aux adultes en formation que la collectivité les soutient dans la poursuite de leurs études ;

**ATTENDU QUE** depuis 2004, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec mobilise l'ensemble des acteurs de la communauté dans le but de favoriser le développement du plein potentiel des jeunes et de soutenir la réussite éducative des jeunes et d'adultes en formation ;

**EN CONSEQUENCE**, il est proposé par la conseillère Céline Couture, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu de déclarer que la municipalité de L'Avenir appuie les Journées de la persévérance scolaire 2024 par cette résolution.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

## **SÉCURITÉ**

**R 2024-01-016**

### **20. VENTE UNITÉ D'URGENCE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Nazaire-D'Acton souhaite faire l'achat de l'unité d'urgence de la Municipalité de L'Avenir pour un montant de 20 000 \$ conditionnel à l'inspection mécanique exigée par la SAAQ ;

**ATTENDU QUE** l'inspection effectuée le 10 janvier 2024 sur l'unité d'urgence selon laquelle le camion est conforme ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Julien Paradis, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu de vendre l'unité d'urgence pour un montant de 20 000 \$ à la municipalité de Saint-Nazaire-D'Acton.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

#### **VOIRIE**

#### **21. ADJUDICATION CONTRAT – ACHAT TRACTEUR NEUF**

**REPORTÉ**

#### **22. FINANCEMENT – TRACTEUR NEUF**

**REPORTÉ**

**R 2024-01-017**

#### **23. DÉNEIGEMENT – 4<sup>E</sup> CHAUFFEUR**

**ATTENDU QUE** M. Jean-Guy Pepin, employé comme 4<sup>e</sup> chauffeur pour le déneigement, ne peut travailler présentement ;

**ATTENDU QUE** M. Martin Poirier a offert ses services à la municipalité à titre de travailleur autonome pour un montant de 35 \$ de l'heure ;

**ATTENDU QUE** du 4 au 11 janvier, un chauffeur est manquant et que M. Poirier assure le remplacement pour un trente heures garanties ;

**ATTENDU QUE** pour le restant de la saison, M. Poirier sera disponible sur appel en cas de besoin ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien et résolu d'autoriser l'emploi de M. Martin Poirier à titre de 4<sup>e</sup> chauffeur pour le déneigement pour le restant de saison 2024.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

#### **HYGIÈNE DU MILIEU**

**R 2024-01-018**

#### **24. OMH – BUDGET RÉVISÉ 2023 ET BUDGET 2024**

**ATTENDU** le dépôt du budget révisé de l'OMH (Office municipal d'habitation) 2023 ;

**ATTENDU QUE** selon le budget présenté, la contribution municipale de 2023 est de 542 \$;

**ATTENDU** le dépôt du budget de l'OMH 2024 selon lequel la contribution municipale est de 19 \$.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alcide Boisvert, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu d'accepter le budget révisé 2023 déposé par l'OMH ainsi que le budget 2024.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2024-01-019

**25. RGMR – ADOPTION BUDGET 2024**

**ATTENDU QUE** la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas St-François (RGMR) a adopté son budget 2024 ;

**ATTENDU QU'**une copie du budget 2024 est remise à chaque membre du conseil ;

**ATTENDU QUE** le budget de 2024 de la RGMR est de 3 939 818.28 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Julien Paradis, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2024 de la RGMR.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**URBANISME ET ZONAGE**

**LOISIRS ET CULTURE**

R 2024-01-020

**26. APPEL DE CANDIDATURES – CAMP DE JOUR 2024**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de faire un appel de candidatures pour l'embauche d'animateurs/animateuses pour le camp de jour 2024 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Julien Paradis, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser l'appel de candidatures pour l'embauche d'animateurs/animateuses de camp de jour 2024.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2024-01-021

**27. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ARLPHCQ**

**ATTENDU QU'**une demande de contribution aux loisirs des personnes handicapées pour l'année 2024 a été déposée par l'ARLPHCQ (Association Régionale de Loisir pour Personnes Handicapées du Centre-du-Québec) au montant de 360 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Marie-Pier Therrien, appuyé par la conseillère Céline Couture résolu de remettre une contribution à l'ARLPHCQ pour l'année 2024 au montant de 360 \$.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**GÉNÉRAL**

**VARIA**

**28. CORRESPONDANCE**

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois de décembre 2023 est remis à tous les conseillers.

## 29. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

R 2024-01-022

## 30. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Julien Paradis de lever la séance à **19 heures 59 minutes**.

\_\_\_\_\_  
François Fréchette  
Maire

\_\_\_\_\_  
Suzie Lemire  
directrice générale –  
Greffière-trésorière

Je, François Fréchette, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Signé le 5 février 2024.**

Nom fournisseur	Description	Solde
9179-8306 Québec inc.	Incendie 5e Rang	7 783.80 \$
Association des camps du Québec	R2023-12-278 Adhésion Marylène Sauvé	206.96 \$
Municipalité St-Barnabé-Sud	Collant Municipalité Engagée	21.09 \$
M. Desrosiers Inc.	Vérif. Syst. Chauffage Bureau Municipal	262.14 \$
Arbor Élagage MG Inc.	Abattage arbres dégagement des routes	1 149.75 \$
Eurofins Environex	Analyse EP (2023-12-06 au 2023-12-19)	239.73 \$
Gaétan Lefebvre	Sapin de Noël pour Municipalité	465.65 \$
Pyrogaz inc	Caserne Réparation du pilot assembly	771.79 \$
Société Immobilière Sommet	Location tour Avenir Janvier 2024	410.48 \$
Alcide Mini-mécanique	Plaque de filtre pour scie à chaîne	8.03 \$
Alcide Mini-mécanique	Entretien petit outils ( nettoyage carburateur )	142.54 \$
Isabelle Vanier	Dépenses Essence camion F-150	604.28 \$
Isabelle Vanier	Dépense essence camion F-150	143.35 \$
Isabelle Vanier	Dépense essence camion F-151	124.71 \$
Bergeron Jean-Pierre	R2023-11-237 Évaluation équipements incendie	640.00 \$
Suroît Propane	Chauffage propane Loisirs	409.51 \$
Suroît Propane	Chauffage propane Garage	949.63 \$
Suroît Propane	Chauffage propane Bureau	210.60 \$
Suroît Propane	Chauffage propane Garage	777.59 \$
Suroît Propane	Chauffage propane Loisirs	433.89 \$
Marylène V. Sauvé	Dépenses Article et déco. de Noël Souper bénévoles	386.80 \$

Marylène V. Sauvé	Frais de déplacement ( nov. et déc. 2023)	106.00 \$
Impressions Lemire	Journaux Le défricheur Décembre 2023	1 149.75 \$
Comité des Loisirs de L'Avenir inc	Boites de Bois décoration Noël	30.00 \$
Centre de service scolaire des Chênes	Fibre optique Décembre 2023	278.92 \$
Centre de service scolaire des Chênes	Fibre optique - Janvier 2024	278.92 \$
Sylvie Giroux	Frais de déplacement ( nov et déc. 2023 )	123.70 \$
Curtis Cross	Location élaqueuse télescopique	220.00 \$
Monsieur Bibitte Extermination	Loisirs Gestion parasitaire mensuel	99.28 \$
Futurcarb Inc.	Entretien Mack , Western (graisse pour camion )	81.86 \$
Drummond Electrique	R2023-09-192 Loisirs ajout panneau génératrice	2 851.38 \$
Electro Systeme Inc.	Réparation lampadaires de rues	668.14 \$
Machinerie C & H inc	Réparation souffleur, tige, patin ressort	739.04 \$
Machinerie C & H inc	Réparation souffleur, couteau	333.15 \$
Machinerie C & H inc	Reparation souffleur joint étanche	22.27 \$
Therrien, Couture, Jolicoeur	Honoraires Juridique Dossier #8121307-001	468.53 \$
Megaburo	Bureau Papeterie boites de papiers photocopieur	170.14 \$
Megaburo	Bureau Papeterie boites de papiers photocopieur	(170.14 \$)
Megaburo	Bureau papeterie boites papiers photocopieur	170.14 \$
Megaburo	Compteur photocopieur Noir	4.10 \$
Megaburo	Compteur photocopieur couleurs	31.53 \$
Megaburo	Compteur photocopieur noir	31.42 \$
Megaburo	Compteur photocopieur couleurs	43.52 \$
MRC Drummond	Service inspection - Novembre 2023	1 970.83 \$
Oxy-centre Inc.	Renouvellement contrat annuel 2024	225.36 \$
Petite Caisse	Petite caisse / Conseil Janvier 2024	144.90 \$
Petite Caisse	Petite caisse / Conseil Janvier 2024	119.85 \$
R.G.M.R. Bas St-François	Collecte conteneur 22 ou 26 décembre 2023	65.00 \$
Marc-Antoine Coté	R2022-12-304 Honoraire 1er oct. au 31 déc.2023	2 242.01 \$
Outilmax	Garage Clé à tube	108.70 \$
Outilmax	Batterie pour système alarme Bureau municipal	71.17 \$
Outilmax	Remboursement batterie système alarme Bureau municipal	(71.17 \$)
Énergies Sonic inc	Diesel Garage	3 842.23 \$
Énergies Sonic inc	Diesel Garage	1 970.76 \$
L'Express Drummondville inc	R2023-12-277 Publication Appel d'offre tracteur neuf	274.79 \$
Usinage M.C. inc	R2023-10-221 Réparation peigne à glace	5 513.05 \$
Vacuum Drummond	R2023-11-246 Vidange station de pompage	4 468.14 \$
Microtec Informatique	Antivirus DGA	91.97 \$
La Recharge	R2023-12-269 Brother Laser + bac suppl. ( DGA )	965.72 \$
Pneus Bélisle Drummondville	Pneu usager avec roue	172.46 \$
Précourt Olivier	Contrat TEU & EP ( novembre et décembre 2023 )	5 216.65 \$



Lemire Suzie	Licence mensuelles Outlook - Décembre 2023	41.85 \$
	<b>SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER</b>	<b>51 308.24 \$</b>

Fournisseur	Description	Montant
Bell Mobilité	313-3150 / 475-5374 (Décembre 2023)	102.25 \$
Buffet à la Carte	Souper de bénévole ( buffet)	1 784.20 \$
Marylène V. Sauvé	R2021-11-280 Contribution utilisation cellulaire	50.00 \$
Sylvie Giroux	Dépense Poste Canada journaux-lettre	160.67 \$
Sylvie Giroux	Dépense Poste Canada track Budget 2024	138.89 \$
Cross Curtis	R2022-11-276 Contribution utilisation cellulaire	50.00 \$
École L'Avenir	2023-11-253 Soutien financier 2023-2024 / 1er versement	833.34 \$
FQM Assurances inc.	R2023-11-230 Renouvellement d'assurance	33 996.01 \$
FQM Assurances inc.	R2023-12-266 Assurance accident dirigeants	579.88 \$
Hydro Québec	Étang 18 oct. Au 14 déc. 2023	480.05 \$
Hydro Québec	Station de pompage 18 oct. au 14 déc. 2023	91.02 \$
Hydro Québec	Lumières de rues	463.82 \$
Hydro Québec	Lumières de rues	479.20 \$
Englobe Corp.	R2023-06-139 Contrôle qualité matériaux	3 539.85 \$
Infotech	R2023-10-211 Papeterie 2024 Paiement final	1 178.50 \$
infotech	Frais de livraison papeterie 2024	56.26 \$
infotech	R2023-12-268 Contrat de soutien 2024	6 746.74 \$
Fréchette François	R2021-11-243 Contribution utilisation cellulaire	50.00 \$
Les Services exp inc	R2023-05-126 prolongement égout	35 436.73 \$
Cogeco Connexion inc	Loisirs 25 nov. au 24 déc. 2023	86.12 \$
Cogeco Connexion inc	Bureau 24 nov. au 23 déc. 2023	269.34 \$
Cogeco Connexion inc	Loisirs 25 déc 23 au 24 janv. 2024	86.12 \$
Cogeco Connexion inc	Garage 13 déc 23 au 12 janv. 2024	99.92 \$
Cogeco Connexion inc	Bureau 24 déc 23 au 23 janv. 2024	269.34 \$
Banque Royale - Crédit Bail	R2021-11-258 RBC Crédit-Bail	2 253.34 \$
MRC Drummond	R2023-12-267 Quote part. réajust. prorata subv. Covid	2 230.32 \$
RGC Entrepreneur général	Décompte # 3 Prolongement égout	164 312.80 \$
RGC Entrepreneur général	Décompte # 4 Prolongement égout	24 965.90 \$
R.G.M.R. Bas St-François	R2023-01-006 Quote- part 2023 décembre 2023	11 257.39 \$
Lemire Suzie	R2018-12-308 Contribution utilisation cellulaire	50.00 \$
FQM	R2023-12-270 Renouvellement adhésion 2024	1 926.23 \$
Grenco	Location photocopieur décembre 2023	136.42 \$
	<b>SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES</b>	<b>294 160.65 \$</b>

<b>SALAIRES DÉCEMBRE 2023</b>	
<b>Salaires nets décembre 2023</b>	<b>25 543.99 \$</b>
<b>Remises provinciales décembre 2023</b>	<b>7 783.24 \$</b>

<b>Remises fédérales décembre 2023</b>	<b>3 215.81 \$</b>
<b>SOUS-TOTAL SALAIRES DÉCEMBRE 2023</b>	<b>36 543.04 \$</b>
<b>SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER DÉCEMBRE 2023</b>	<b>51 308.24 \$</b>
<b>SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES DÉCEMBRE 2023</b>	<b>294 160.65 \$</b>
<b>TOTAL COMPTES À PAYER DÉCEMBRE 2023</b>	<b>382 011.93 \$</b>